

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine rapportant l'Ordonnance du 20 février 1903 sur l'Institut International de la Paix.

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration étrangère.

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration étrangère.

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration étrangère.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Congés de la Toussaint.
Mairie de La Condamine. — Avis d'enquête.

ECHOS ET NOUVELLES :

Sociétés. — Lyre Monégasque.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE SCIENTIFIQUE :

La vitesse des aéroplanes.

ACTUALITÉS :

A la mémoire de deux amis de la Côte d'Azur.

VARIÉTÉS :

Une journée sur le lac Champlain.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'Ordonnance du 20 février 1903 créant l'Institut International de la Paix est rapportée.

ART. 2.

Les Membres de l'Institut International de la Paix pourront, sur leur demande, être nommés Membres du nouvel Institut en formation à Paris.

ART. 3.

Les ouvrages, collections, documents, archives et fonds appartenant à l'Institut International de la Paix, seront transmis en toute propriété au dit Institut en formation.

ART. 4.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre château de Marchais, le dix-sept octobre mil neuf cent douze.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

Pour exécution :
Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 18 octobre 1912, M. Jules Doda est autorisé à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 25 octobre 1912, M. Henri Merveilleux du Vignaux, secrétaire du Conseil d'Etat, est autorisé à porter la décoration de Commandeur de l'Ordre du Nichan-Iftikhar qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

Par Ordonnance Souveraine en date du 25 octobre 1912, M. P. Demeure, directeur du Mont-de-Piété, est autorisé à porter la décoration d'Officier de l'Ordre du Nichan-Iftikhar qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Les classes vaqueront le vendredi 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, et le samedi 2, jour des Morts.

Les élèves sortiront tous, le mercredi 30 octobre, à 4 heures.

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de La Condamine informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Audoli Emmanuel, à l'effet d'être autorisé à exploiter un commerce de matériaux pour constructions, avec fabrication d'agglomérés, sans aucune force motrice, dans un terrain vague, 2, boulevard de l'Observatoire.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 26 courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ce commerce sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

La Condamine, le 26 octobre 1912.

Le Maire, S. REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES
DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Comité et les membres exécutants de la Société La Lyre Monégasque, dans leur réunion du 17 de ce mois, ont choisi M. Maquarre comme chef directeur de la Société.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 22 et 25 octobre 1912, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

M. J.-A.-A., propriétaire, né le 13 septembre 1844, à Boulogne-sur-Mer (France), demeurant à Monte Carlo, 25 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les Travaux publics. Ordonné la démolition de la construction;

L. M.-A., journalier, né le 19 octobre 1885, à Triguier (France), sans domicile fixe, huit jours de prison et 16 francs d'amende, pour mendicité et infraction à arrêté d'expulsion;

E. J., rentier, né en 1842, à Tule (Russie), ayant résidé à Monte Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, quatre mois de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance;

H. A., directeur de magasin, né le 31 janvier 1869, à Grossmagendorf (Hongrie), demeurant à Breslau, débouté de son opposition au jugement de défaut du 4 juin 1912, qui l'a condamné à huit jours de prison pour vol, et condamné aux frais (par défaut);

B. L.-E., débardeur, né le 30 janvier 1892, à Monaco, sans domicile fixe, débouté de son opposition au jugement de défaut du 21 juin 1910, qui l'a condamné à dix-huit mois de prison pour complicité de vol, et condamné aux frais (par défaut);

S. (dite S. ou S.) Rosalie, cuisinière, né le 11 mars 1869, à Bihszoird (Hongrie), demeurant à Beausoleil, douze jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion (récidive).

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 23 octobre 1912 :

Vapeur Westwood, norvégien, cap. Hansen, venant de Newcastle, — houille.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant d'Oneglia, — blé.

Vapeur Secondo, italien, cap. Gavi, venant d'Oneglia, — blé.

Vapeur C. Givone, italien, cap. Paoletti, venant de Carthagène, — sur lest.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Marseille, — marchandises.

Remorqueur Marseillais 19, français, cap. Danoix, venant de Marseille, — sur lest.

Remorqueur Jean-Bart, français, cap. Mattei, avec chaland Canoubier, franç., cap. Balbi, venant de Marseille, ciment.

Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gastaud, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Jean-Baptiste, français, cap. Mars, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Ville-Marseille, français, cap. Regretto, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Capitaine-Noir, français, cap. Courbon, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Côte-d'Azur, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Marie-Jeanne, français, cap. Bresse, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 16 au 23 octobre :

Vapeur Primo, allant à San-Remo, sur lest.
 Vapeur Secondo, allant à San-Remo, sur lest.
 Vapeur C. Givone, allant à San-Remo, sur lest.
 Vapeur Amphion, allant à Marseille, — marchandises.
 Remorqueur Marseillais 19, allant à Marseille, avec deux chalands.
 Remorqueur Jean-Bart, allant à Menton, avec chaland Canoubier.
 Sept tartanes, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

LA VIE SCIENTIFIQUE

La vitesse des aéroplanes.

L'Académie des Sciences, dans sa séance du 14 octobre, a entendu une intéressante communication relative à la vitesse des aéroplanes.

M. Lecornu a analysé une note de M. A. Berget, professeur à l'Institut Océanographique, relativement à une formule de vitesse des aéroplanes. M. Berget a trouvé une formule empirique reliant entre elles la surface des ailes, la force du moteur et la vitesse de l'avion ; cette formule contient un coefficient A, qui, pour tous les avions étudiés, est toujours compris entre 7 et 8 ; elle fournit un moyen de classer les avions comme on « cote » les candidats dans un examen ; elle permet en outre de calculer la force minimum nécessaire à propulser un avion de surface donnée pour lui imprimer une vitesse donnée. Comme elle est purement basée sur l'expérience, elle est indépendante de toute théorie, de toute hypothèse.

Si on exprime la vitesse en myriamètres à l'heure, la force en chevaux, la surface en mètres carrés, la vitesse égale le produit du coefficient A par la racine cubique du quotient obtenu en divisant la force par la surface. La formule a donc le mérite d'une grande simplicité.

Le travail de M. Berget a été renvoyé à l'examen de la Commission d'Aéronautique.

ACTUALITÉS

A la mémoire de deux amis de la Côte d'Azur.

L'Institut de France a tenu, vendredi dernier, la séance publique annuelle des cinq Académies. Au début de cette séance, M. le Président a prononcé, suivant l'usage, un discours spécialement consacré à l'éloge des académiciens défunts.

Deux passages de ce discours sont à retenir pour le *Journal de Monaco*, parce qu'ils concernent deux personnalités différemment illustres, mais qui, toutes deux, donnèrent de nombreuses preuves d'attachement à ce pays ou à la région qui l'environne. Ce sont MM. Fouillée et Massenet.

Voici en quels termes M. le Président a parlé de Fouillée :

De 1864 à 1879, M. Fouillée professa la philosophie dans des lycées d'abord, puis à cette Faculté des lettres

de Bordeaux si remarquablement partagée et si féconde en talents. Ses thèses de doctorat annonçaient un écrivain et un psychologue remarquable, mais ne fournissaient point sa mesure. Depuis 1879, sa santé l'ayant contraint à quitter sa chaire, il composa plus de vingt volumes originaux où il se rendit l'observateur, le critique, le guide bienveillant de la démocratie contemporaine, mais il réserva le meilleur de sa vie au développement d'une théorie des *Idées forces*, base de sa doctrine philosophique. Il en publia, vers 1890, un premier aperçu ; depuis lors, il l'a constamment développée. Quelque fortune que l'avenir y réserve, seul un noble esprit s'attache à de tels problèmes et, pour y découvrir une solution qui le satisfasse, emploie vingt-cinq années d'un labeur obstiné.

Au sujet de Massenet, M. le Président s'est exprimé ainsi :

Il y a quelques mois, Massenet achevait dans l'*Echo de Paris* la publication de ses souvenirs : à la lecture du dernier article, *Pensées posthumes*, ses amis éprouvèrent une surprise pénible. Il avait cru plaisant de décrire son propre enterrement et de sténographier les propos qu'on y entendrait. Certes, il y avait dépensé bien de l'esprit et de cette gentillesse caline qui lui était propre ; mais l'hypothèse troublait, et lorsque à quelques semaines de là, Massenet succomba, qu'était-ce à dire ? N'avait-il pas obéi à un pressentiment ? Aussi bien, dans ce volume, la pensée de la mort revient à toute page. Cet homme dont, depuis trente-cinq ans, nous ne connaissions que la figure de gaité, cet homme allègre, qui étonnait autant par son prodigieux labeur que par son incomparable fécondité, qui, au sortir de son travail, se distrait à venir nous conter des historiettes dont il riait joyeusement, ne cachait-il pas, sous ce masque emprunté, une figure douloureuse et l'appréhension du prochain départ ? Au moins n'en a-t-il pas connu l'instant !

En tout autre pays, la disparition de ce grand musicien eût provoqué un deuil national ; on eût justement pensé que son nom honorait le peuple dont il sortit et que sa mort est une diminution du patrimoine commun ; chez nous, elle ne fut pas même saluée par les marques d'un regret unanime. Quel crime avait donc commis Massenet, le plus affable, le moins infatué, le plus vibrant des êtres ? Il avait été heureux. Il l'a été, parce que, doué du don d'exprimer ce qui, par les mots, est inexprimable : l'amour et la tendresse, la grâce et la volupté, de l'exprimer en un langage dont l'imprécision ébranle d'autant plus vivement la sensibilité, il a, par la régularité du travail le plus soutenu qu'un artiste ait fourni, produit, sans apparente fatigue, un répertoire plus vaste peut-être que n'a fait aucun compositeur. Il a évoqué du lointain des âges un chœur de femmes adorables et adorées, parmi lesquelles il en est d'inoubliables et dont aucune n'est à négliger : Manon et Hérodiade, Esclarmonde et Charlotte, Grisélidis et Magdeleine ; et chacune des parties de son œuvre a plu au public, elle a été acclamée par lui et lui est demeurée familière. Il eût manqué quelque chose à sa renommée, si l'Envie, la Sottise et la Paresse, divinités associées, n'avaient tâché à prendre de ses continuel triomphes une revanche longtemps attendue. Eh bien ! que Massenet soit d'autant mieux honoré et glorifié dans cette enceinte où il n'a compté que des admirateurs et des amis ; où, voici deux ans, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, il présida avec tant d'entrain et de légitime orgueil la séance annuelle des cinq Académies ; qu'il y soit salué comme un maître, le maître qui procura à l'humanité des joies nouvelles en célébrant l'éternel amour !

VARIÉTÉS

Le ralentissement momentané de l'activité législative, la suspension, en cette période de l'année, des manifestations artistiques ou sportives permettent au *Journal de Monaco*, en attendant l'ouverture de la session du Conseil National, de consacrer une partie de ses colonnes à des œuvres de pur agrément. Les lecteurs auront sans

doute plaisir à prendre connaissance du joli discours prononcé par M. Vidal de la Blache, le célèbre géographe, sur une journée aux bords du lac Champlain.

Au cours du voyage que fit, au printemps dernier, une délégation française pour apporter son hommage à la mémoire de Samuel Champlain, il y eut une journée intéressante entre toutes dont, j'en suis sûr, aucun de nos compagnons n'a perdu le souvenir. Plusieurs ont exprimé avec éloquence l'impression qu'ils en ont gardée. Des impressions de voyage sont fugitives d'ordinaire ; elles se nuisent par leur multiplicité même, et le train quotidien de la vie a bientôt fait de les reléguer dans ces limbes où dorment tant de souvenirs. Cependant, l'image de cette journée n'a pas cessé, après quelques mois, de jaillir aussi nette à l'appel de la réflexion.

Telle est la vertu des contrées qui sont marquées du sceau de l'histoire ! Reconnaître les paysages qui ont frappé les yeux de Champlain, fouler du pied les restes des palissades sur lesquelles a coulé le sang des soldats de Montcalm, est certes chose émouvante. Si précieux toutefois que soient ces souvenirs, ils n'ont toute leur valeur et tout leur sens que dans la chaîne des événements qui les ont précédés et qui les ont suivis. La vue des lieux rend cet ensemble sensible et saisissant. Elle a une singulière puissance de condensation, pour montrer en raccourci ce que l'histoire montre distant.

Or la contrée que nous parcourûmes ce jour-là était en quelque sorte prédestinée. Entre le Saint-Laurent et l'Hudson, ces deux portes de l'Amérique du Nord, elle est, par ses eaux, ses seuils, ses « portages », le passage naturel. Ce fut, même avant les Européens, un lieu de rencontre de peuples. Ils s'y sont heurtés, en effet, les uns après les autres : Iroquois et Hurons, Anglais et Français, Anglais et Américains de l'Union ; et l'importance des événements grandissant avec celle des acteurs, l'enjeu étant sans cesse doublé, c'est là qu'en définitive sont venues se jouer les parties décisives qui ont réglé le sort de l'Amérique.

Ces souvenirs naissaient en foule dans notre esprit et prenaient forme, quand nous visitions la scène qui leur a servi de cadre. Ils se synthétisaient d'eux-mêmes, à mesure que défilaient, en une vision rapide, ces lieux dont chacun marque une date et comme une péripétie dans un des grands drames de l'histoire.

Partis, le 1^{er} mai au soir, de New-York, encore dans l'étourdissement de la grande ville, nous nous trouvions, le lendemain à l'aube, transportés comme par enchantement dans un paysage recueilli, presque solitaire. C'était une sorte de labyrinthe de bois, de montagnes et de monticules, de bras de rivières et d'îlots ; et cette apparente confusion d'une nature où les formes se mêlent et s'enchevêtrent, ajoute encore par je ne sais quoi d'inachevé à cette impression de solitude, propice à l'évocation du passé.

A un quart de lieue environ du point où nous avions quitté le chemin de fer, nous arrivâmes sur la berge d'une rivière sinueuse, dont les eaux jaunies par la fonte des neiges ne rappelaient qu'assez mal la limpidité de leur bassin d'origine. C'est l'émissaire par lequel le lac que les jésuites avaient baptisé le Saint-Sacrement et qui porte aujourd'hui le nom de lac George, communique avec le lac Champlain. Il se resserre en formant un coude au pied d'une colline boisée. Frappés de l'avantage de la position, nos Français du dix-huitième siècle l'avaient choisi pour y bâtir un fort : le fort Carillon, connu aujourd'hui sous le nom indigène de Ticonderoga. On songeait involontairement, en ces lieux encore imprégnés de sauvagerie, aux scènes et aventures dont Fenimore Cooper a charmé notre enfance.

Mais combien la fiction pâlit devant l'histoire ! Nous nous trouvions sur le champ de bataille où se livra, le 8 juillet 1758, entre Montcalm et les Anglais, une des actions les plus meurtrières qui aient signalé la rivalité des deux peuples.

Ce coin de terre historique, tour à tour propriété de l'Etat de New-York et de l'Université Columbia, est passé depuis 1848 entre les mains d'une ancienne famille new-yorkaise. Les descendants de M. William F. Pell se sont fait honneur de conserver les souvenirs

dont ils ont le dépôt. Ils ont pratiqué des fouilles qu'ils se proposent de poursuivre. Déjà le fort est restauré à peu près dans son ancien état. Des restes ont été exhumés ; et dans les salles basses nous visitâmes une sorte de musée où sont pieusement recueillies quelques-unes des reliques que ces fouilles ont découvertes : des armes, des balles, des débris d'uniformes, une médaille trouvée sur un officier français. Peu à peu, par des acquisitions successives, le domaine s'agrandit : on s'efforce d'empêcher ainsi les déboisements qui modifieraient la physionomie de ce paysage dans son aspect semi-archaïque. On sait que, par une précaution assez justifiée contre ses propres entraînements, le peuple américain a mis en réserve certains sites où la nature conserve son originalité vierge : ce n'est pas une moins heureuse idée que de ménager une sorte de réserve historique, pour conserver à des événements mémorables le cadre qui leur convient.

Tout, dans la maison de villégiature où nous accueillit une courtoise hospitalité, respire l'amour et le respect du passé : meubles, gravures, vieux emblèmes, disposés à la mode d'autrefois en des pièces exigües que précédent et qu'éclairent ces portiques ou vérandas chers à tous les anciens colons anglo-américains, depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'à la Virginie. Nos souvenirs, encore sous l'impression d'un récent pèlerinage, se reportaient à cette maison de Mount-Vernon, ou George Washington, s'il revenait à la vie, retrouverait jusqu'au moindre détail le milieu où il a vécu. Et nous étions frappés des efforts que fait ce peuple, encore si jeune sur le continent qu'il habite, pour y imprimer ses souvenirs et les incorporer au sol.

Nous fûmes donc guidés à travers les abords de la forteresse. Des bannières aux couleurs des régiments de Languedoc, Roussillon, Béarn, Guyenne, Berry, de la Sarre et de la Reine, qui prirent part à la bataille, flottaient sur des mâts devant le fort. Nous vîmes les levées de terre qui marquent les retranchements faits avec des abatis d'arbres, que, dans les journées et les nuits qui précédèrent l'action, élevèrent fiévreusement les soldats de Montcalm. C'était une petite armée de 3,500 hommes contre laquelle s'avançaient 14,000 hommes commandés par le général Abercombry. Nous vîmes les collines boisées sur lesquelles apparurent, le matin du 8 juillet, les Iroquois et les coureurs de bois qui précédaient l'armée ennemie. Pendant toute la journée, nos troupes encouragées par Montcalm, assisté de ses lieutenants de Lévis et Bourlamaque, de son aide de camp Bougainville, le futur navigateur, repoussèrent des assauts furieux. Le soir, 2,000 ennemis jonchaient le champ de bataille. Le lendemain tout avait disparu ; les montagnes étaient rendues à la solitude et au silence.

Il paraît que, dans la détente qui suit le combat, Montcalm, qui, pendant l'action, semblait animé d'un entrain et d'une sorte de gaieté guerrière, éprouva une émotion de gravité religieuse. Il rapporte à la volonté divine le mérite de son succès ; et c'est à des réminiscences de prosodie classique qu'il fait appel pour exprimer la pensée de recueillement et d'action de grâce qui a traversé son esprit. Ce vainqueur composa des vers latins. L'Académie française eût aimé ce soldat lettré, nourri de César et de Plutarque, et sachant, aussi bien que le roi philosophe dont le nom remplissait alors l'Europe, « faire avec la modestie d'un sage les honneurs de sa victoire ».

Faut-il ajouter que cette journée ne fut qu'une dernière lueur de fortune ? La position si vaillamment défendue dut être évacuée par nous un an après. Mais le sort de la contrée n'était pas encore définitivement scellé. Le matin du 10 mai 1775, la garnison anglaise dormait paisiblement dans le fort, lorsqu'elle y fut surprise par les boys américains du Vermont, entraînés par Stephan Allen « au nom du grand Jéhovah et congrès national ».

Quelques heures après cette émouvante visite, nous étions transportés sur les bords du lac Champlain, près du village de Port-Henry, dont les maisons ramassées autour d'un clocher, spectacle assez rare aux Etats-Unis, semblent annoncer déjà le voisinage du Canada français. Une demi-heure de traversée nous conduisait sur la rive opposée, au promontoire du Crown-Point. Là, se dresse le monument érigé, il y a trois ans, par les Etats riverains de New-York et de Vermont, pour célébrer l'an-

niversaire de la découverte du lac par Champlain, le 4 juillet 1609. La France venait à son tour s'associer à cette commémoration et apposer sa signature au piédestal du monument, par l'offrande d'une effigie où elle est personnifiée dans sa grâce et sa fierté par un grand artiste.

Ce promontoire domine l'endroit où le lac se resserre vers le Sud. Il y avait là, comme à Ticondéroga, un point stratégique, une « clef des eaux », disaient nos Français. Les ruines de forteresses qui se trouvent à peu de distance, et où l'on déchiffre encore quelques traces d'inscriptions françaises, disent combien ce poste fut disputé au dix-huitième siècle. Mais la pensée se portait au delà, vers une rencontre plus mémorable qui se produisit probablement à cet endroit même. En mai 1609, Samuel Champlain, associé à ses alliés Algonquins de Québec, venait de remonter le Saint-Laurent, et s'avancait sur les eaux inconnues du lac. C'était, par une coïncidence remarquable, quelques mois avant qu'un capitaine anglais au service de la Hollande, Hudson, parti de l'endroit où New-York commençait à naître, remontât le fleuve qui lui doit son nom ; l'Amérique du Nord s'ouvrait la même année à deux battants. « Nous allions, raconte Champlain, doucement et sans mener bruit, le 29 du mois, quand nous fîmes rencontre des Yroquois sur les dix heures du soir, au bout d'un cap qui avance dans le lac du côté de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. » Dans l'action qui s'engagea le lendemain, les armes à feu assurèrent à Champlain et ses alliés une victoire facile, qu'il est permis de regretter, car elle alluma chez les vaincus une inextinguible haine. Nous fûmes désormais engagés dans un engrenage de luttes.

Ce n'était cependant pas des idées de querelles et de guerres qui hantaient l'esprit de Champlain. Quand ces grands découvreurs d'autrefois apercevaient devant eux ces horizons qui reculaient sans cesse, ces contrées qui paraissaient sans limites, ces peuples nouveaux qui avaient échappé à l'Evangile, une sorte d'éblouissement s'emparait d'eux ; et dans cette fermentation d'idées, le merveilleux se confondait parfois avec le réel. « Le sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le roy en la marine », était une tête sage et un cœur ardent. Il avait beaucoup vu et beaucoup réfléchi au cours de ses voyages. Son imagination s'était enflammée devant l'isthme qui continue encore pour un an ou deux à séparer l'Atlantique du Pacifique. Maintenant il voyait devant lui s'étendre des avenues aquatiques, par delà lesquelles les rapports indigènes en signalaient d'autres. Quelles perspectives s'ouvraient donc ainsi ? Était-ce la voie tant cherchée vers l'Extrême-Orient et la Chine ? Et « ce monde nouveau », — l'expression est de lui, — se résumant dans le nom de Nouvelle-France, prêtait à ce mot une grandeur dont nous avons peine aujourd'hui à concevoir l'idée. Un enthousiasme contenu court à travers ses récits empreints d'une mâle et naïve éloquence. Tel nous aimâmes à nous le représenter sur les lieux qu'il a illustrés ; tel le fit revivre, en effet, notre confrère M. Hanoteaux, dans le discours où il lui rendit hommage.

Ce fut une cérémonie très belle dans sa simplicité. Autour de nous, familièrement, se pressaient les gens des environs : honnêtes figures de fermiers, quelques-uns d'aspect puritain ; foule attentive, dans laquelle se mêlaient quelques Franco-Canadiens, car nous nous trouvions déjà près de la limite actuelle des langues. Tandis que l'orateur se plaisait à citer les expressions par lesquelles Champlain décrit le paysage qui s'était révélé à lui, nos regards en cherchaient et en trouvaient les traits dans le cadre de cette scène. En face de nous, sur la rive occidentale, s'étalait le massif granitique des Adirondaks, boisé et encore parsemé de neige, dont la silhouette rappelle en proportions plus grandioses celle des monts du Morvan vus du Sud. Sur l'autre rive, le profil plus lointain des montagnes Vertes baignait dans le calme lumineux d'une journée de printemps.

Ces montagnes, dont la teinte aérienne avait frappé les yeux de nos Français d'autrefois, nous les vîmes longtemps se dessiner à l'horizon ; tandis que le chemin de fer nous emportait vers le Nord, le long de la rive occidentale, dont les rochers tombent à pic sur la nappe désormais élargie et merveilleusement belle, d'une

étendue presque trois fois égale à celle du Léman. Nous approchions maintenant des parages d'où Champlain, remontant la rivière qui garde le nom de Richelieu, s'était avancé vers le lac. Nous nous arrêtions à Plattsburg, dernière ville des États-Unis, qui rappelle à l'orgueil américain une victoire navale remportée dans la baie voisine sur les Anglais, le 11 septembre 1814. L'accueil que nous y reçûmes faisant déjà présager la cordialité qui nous attendait, une heure après, dans la première ville canadienne, Saint-Jean. Le jour tombant nous permettait seulement de deviner dans la pénombre du crépuscule ces îles, « la grande isle », l'île La Motte, l'île aux Noyers, que décrit Champlain. « Ces belles îles, dit-il, sont basses, remplies de très beaux bois et prairies, où il y a quantité de gibiers et chasses d'animaux... Ces lieux ne sont habités d'aucuns sauvages, bien qu'ils soient plaisants, pour le subject de leurs guerres ; et se retirent des rivières le plus qu'ils peuvent au plus profond des terres, afin de n'estre si tost surprins. » Il note ainsi le contraste entre la beauté de cette nature et l'état de troubles auxquels il a été mêlé malgré lui, et sa générosité se flattait peut-être que la première apparition de l'homme blanc serait une aube de civilisation et de paix.

En une journée nous venions de parcourir plusieurs siècles d'histoire. Comme en abrégé, et à la merci des souvenirs, avaient passé sous nos yeux des événements dont la série, si la réflexion la reconstitue, forme un cycle dans l'histoire de l'Amérique du Nord : d'abord guerres entre les Algonquins et les cinq nations de la confédération iroquoise ; puis, dans ce sauvage chaos, l'apparition du christianisme à la suite de Champlain ; les missions chrétiennes parties du Saint-Laurent et des îles qui les bordent ; les luttes pied à pied entre Français et Anglais pour la possession des avenues des Grands Lacs ; celles, à leur tour, des Anglais et des Américains émancipés, qui se déroulent entre Saratoga et Plattsburg ; enfin la réconciliation des peuples et des races sous l'égide de la civilisation et de la liberté. Telles étaient les pensées qui, les jours suivants, nous revenaient à l'esprit : à Montréal, quand du haut de la butte volcanique qui a servi de point de ralliement aux chasseurs de fourrures et plus tard aux fondateurs de villes, nous embrassions le panorama immense qui s'étend vers le Sud, y cherchant les sites qui nous avaient frappés ; et, quelques jours après, à Québec, quand après avoir visité ces hauteurs d'Abraham où succomba la domination française, nous allions dans la petite église des Ursulines déposer une couronne sur la tombe de Montcalm.

Ce qui reste aujourd'hui dans notre esprit, c'est un sentiment ému envers la haute pensée qui a inspiré en 1909 la commémoration du tricentenaire de la découverte de Champlain. Née de l'initiative des Etats de New-York et de Vermont, approuvée par l'autorité fédérale, honorée plus tard de la participation de la France, cette célébration a pris un caractère plus général que la glorification d'un grand homme. Elle signifie l'adoption par l'Amérique de tous les héros qui ont contribué à sa grandeur. Cet hommage ne se borne pas à Champlain ; il va à Montcalm ; il s'adresse à Cavalier de la Salle ; à Marquette, dont l'image figure aussi au Capitole de Washington ; à Maisonneuve, le fondateur de Montréal, qui lui a dressé une statue sur une de ses places ; à La Clède, dont la statue s'élève sur une des places de Saint-Louis ; à Joliette, d'Iberville, Hennepin, Duluth et bien d'autres qui, au lac Champlain, sur l'Ohio, sur les Grands Lacs, ou sur le Mississipi, furent les pionniers d'une domination qui devait se réaliser un jour, — mais bien après eux et autrement qu'ils ne l'avaient conçue.

Sans doute l'Amérique s'honore elle-même en honorant et en adoptant nos gloires. A cet acte de courtoisie se mêle un grand sentiment de fierté. Il ne nous en coûte pas cependant de nous associer à un hommage qui nous touche et dont nous pouvons tirer, par un retour sur nous-mêmes, un sentiment de réconfort.

Les noms que je viens de rappeler sont plus populaires en Amérique que dans leur propre patrie. Nous nous montrons oublieux à leur égard, comme pour faire payer à leurs mémoires la faute de nos défaillances. Un sentiment quelque peu pusillanime nous porte à négliger

cette partie de notre patrimoine historique, comme on se détourne de souvenirs pénibles dont on craint l'amertume. Les regrets assurément se justifient. *Sic vos non nobis*; telle est la formule qui vient aux lèvres.

Je ne crois pourtant que tel soit le dernier mot, ni le sentiment définitif auquel nous devions nous arrêter. Dans un discours prononcé il y a trois ans, le 4 juillet 1909, à l'occasion de ces fêtes du tricentenaire de Champlain, le cardinal Gibbons disait : « Nous sommes très redevables à la France pour les grands hommes qu'elle a envoyés à notre pays. » Faut-il voir dans ces mots un compliment de circonstance ? J'y sens plutôt l'accent de l'histoire. Ces Français eurent, plus que d'autres, la vision anticipée de l'étendue et des dimensions que ce continent était capable de donner aux dominations politiques. Ils virent plus grand que les tenaces colons qui appliquèrent leurs vertus puritaines et leur sens pratique à incruster pièce à pièce leurs établissements entre la mer et les Appalaches. Ceux-ci furent des fondateurs; mais on peut se demander si, sans les perspectives ouvertes par nos compatriotes, sans leur exemple et l'émulation qu'il a excitée, cette puissante unité, dont notre époque a vu l'accomplissement de l'Atlantique au Pacifique, des Grands Lacs au golfe du Mexique, se serait réalisée. Il y est entré quelque chose des vues, des plans, de cet esprit généralisateur propre à nos compatriotes. Ils ont tracé, en pensant à la France, l'esquisse de la grandeur des États-Unis.

Puisque par des commémorations et des monuments, l'Amérique se fait honneur de nous rappeler qu'à ses yeux d'heureuse héritière une partie de sa grandeur présente est l'ouvrage de ces Français d'autrefois, il convient de la prendre au mot. Dans l'œuvre de civilisation qui s'élabore là-bas, chaque parcelle de métal que les vieilles nations jettent au creuset ajoute une valeur et communique sa résonance propre au lingot qui en sort. Il y a sans doute à retenir de ce passé, qui excita chez nous tant d'espérances, autre chose que le souvenir des déceptions, et que le ressentiment d'avoir laissé perdre ce qu'avaient entrevu pour leur pays d'héroïques contemporains de Richelieu et de Colbert. Notre œuvre américaine ne se résume pas en une défaite: ce sont les Américains eux-mêmes qui le reconnaissent et qui le disent.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat aux minutes de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, en date du premier octobre mil neuf cent douze, dont une expédition, transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le quatorze octobre suivant, volume 124, numéro 8, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal civil de première instance de la Principauté; M. VINCENT LAURA, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à La Condamine, rue du Rocher, numéro 4, a acquis :

De M. POMPEO LAMBOGLIA, ferblantier, demeurant à La Condamine, quartier des Salines;

Une propriété située à La Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Salines, comprenant : une maison d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et caves; un petit hangar, construit en briques, couvert en tuiles, et jardin; le tout d'une superficie approximative de six cent dix-huit mètres carrés trente et un décimètres carrés, d'un seul tenant, et porté au plan cadastral sous le numéro 34 de la section A, confinant dans son ensemble : au midi, MM. Aureglia et Montier; au nord, les hoirs Otto; au levant, M. Gariazzo, et au couchant, un petit sentier longeant le cimetière.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de dix-neuf mille francs, ci. 19.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions

pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tout droit.

Monaco, le vingt-neuf octobre mil neuf cent douze.

Pour extrait :
(Signé) Alex. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Premier Avis.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 22 octobre 1912, enregistré, M^{me} MARIA DENIS, légataire de M. LENTHÉRIC, décédé, a vendu à MM. VELTCH et HOLTZ, commerçants, 245, rue Saint-Honoré, Paris, le fonds de commerce de mode, coiffure et parfumerie, que M. Lenthéric exploitait au Winter-Palace, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés d'écrire : 245, rue Saint-Honoré, Paris, dans les délais légaux.

AGENCE DEFRESSINE
8, boulevard des Moulins, Monte Carlo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant contrat sous seing privé en date à Monaco du onze octobre mil neuf cent douze, enregistré, M. LOUIS BARRAUD, restaurateur, demeurant à Monte Carlo, a vendu à M. CLAUDIUS PERROUX, limonadier, demeurant aussi à Monte Carlo, le fonds de commerce de brasserie-restaurant, qu'il exploitait à Monte Carlo, avenue des Citronniers, immeuble Jacquin, sous le nom de *Brasserie du Sporting*.

Avis est donné aux créanciers de M. Barraud d'avoir à faire opposition sur le prix de la vente par lettre recommandée, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile élu à l'agence Defressine, à Monte Carlo.

Monaco, le 29 octobre 1912.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, angle boulevard de la Condamine
Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième avis)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 5 octobre 1912, enregistré, M. LOUIS-JOSEPH BARRUERO, négociant, a vendu à M. LAURENT ARROBBIO, marchand de volailles, le fonds de commerce qu'il exploitait dans les dépendances du Marché de Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente, entre les mains de l'Agence, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

PASSERON ET MARCHETTI.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE aux enchères publiques sur saisie

Le lundi onze novembre mil neuf cent douze, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, sise rue du Tribunal, n° 2, et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce de chambres meublées, exploité à Monte Carlo (Principauté de Monaco), boulevard du Nord, dans un immeuble dénommé « Villa Louis », comprenant : la clientèle ou achalandage, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, les marchandises, le droit au bail des lieux où il s'exploite et en général tous accessoires du dit fonds.

En exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de première instance de la Principauté de Monaco, en date du trois septembre mil neuf cent douze, rendue à la suite de la saisie-exécution pratiquée à la requête du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, société anonyme ayant son siège à Paris, rue Bergère, n° 14, à l'encontre du sieur ROMAN WINIARZ, hôtelier à Monte Carlo, suivant procès-verbal dressé par M^e Blanchy, huissier à Monaco, le vingt-cinq juillet mil neuf cent douze.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de douze mille francs fixée par l'ordonnance précitée, ci. 12.000 fr.

La consignation pour enchérir est de quatre mille francs, ci. 4.000 fr.

Fait et rédigé par M^e Eymin, notaire chargé de la vente, à Monaco, le vingt-huit octobre mil neuf cent douze.

Pour extrait :
(Signé) Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le 28 octobre 1912, folio 3, verso, case 4. Reçu un franc. (Signé) P. MARQUET.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi 4 novembre 1912, à 9 heures du matin, à la Condamine, dans la salle des ventes Cursi, boulevard Charles III, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de vins, savoir : Muscat Samos, Porto rouge, Porto blanc, Malaga noir, Malaga blanc, Madère supérieur, Champagne Gardelet et C^{ie}, vins de Bordeaux et Bourgogne, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier,
30, rue du Milieu, Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi sept novembre 1912 et jours suivants, à deux heures du soir, dans un magasin sis à la Condamine, rue Grimaldi, n° 45, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers consistant en : lits complets, armoires à glace, tables de nuit, toilettes, tableaux, salons complets, bibelots divers, piano, fauteuils, chaises, tables, pendules, lavabos, tapis, carpettes, argenterie, verrerie, vaisselle, lingerie, chaussures, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.
Mainlevées d'opposition.
Néant.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.